

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2752

présenté par

M. Nilor, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Peu, M. Fabien Roussel, M. Serville et
M. Wulfranc

à l'amendement n° 2083 de Mme Kéclard-Mondésir

APRÈS L'ARTICLE 46

A l'alinéa 2, rétablir le I dans la rédaction suivante :

L'agence régionale de santé se charge d'organiser sur les trois prochaines années une campagne de surveillance médicale visant à évaluer l'exposition à la chlordécone des agriculteurs martiniquais et guadeloupéens ainsi que les besoins de prise en charge des personnes contaminées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à autoriser, à titre expérimental, la mise en place d'une campagne de surveillance médicale accrue pour les agriculteurs martiniquais et guadeloupéens.....